

Infos Guiclanaises



COMMUNE DE
GUICLAN

N° 685 Janvier 2025

INFORMATIONS MUNICIPALES

Vœux de la Municipalité

Samedi 11 janvier 2025 à 10h30 à la salle du Triskell

Toute la population y est invitée, ainsi que les commerçants, artisans et entrepreneurs de Guiclan.

Nous comptons, comme d'habitude, sur la participation des nouveaux arrivants, du personnel communal, des membres du Conseil Municipal et du Conseil Municipal Jeunes, sont également conviés les membres du CCAS, du conseil paroissial, des bureaux des associations, des bénévoles de la bibliothèque et ceux de l'équipe d'entretien des chemins de randonnée.

Réservez cette date !



Salon de Coiffure MG Coiff'

MG Coiff' vous souhaite les meilleurs vœux pour l'année. Nous serons fermés pour congés du 2 au 11 janvier 2025 inclus.

Bibliothèque municipale : Nuits de la lecture 2025

Prêts pour une soirée conte musical en pyjama pleine de magie et de découvertes ?

La bibliothèque de Guiclan vous invite le
 VENDREDI 24 JANVIER 2025.

Petits aventuriers, rejoignez-nous pour une Nuit de la Lecture où folklore, légendes et surprises se mêlent dans une ambiance douillette.

Au programme : Plaids, chaussons et histoires fabuleuses avec la présence exceptionnelle de notre conteuse du soir Awenn Plougoulm !

Pour les 3-6 ans : de 18h30 à 19h15 – Les petits curieux, vos pyjamas tout doux sont les bienvenus !

Pour les 7-10 ans : de 19h30 à 20h15 – Préparez-vous à des histoires aussi palpitantes qu'un rêve d'aventure !

Pas d'inquiétude, chers parents : vous pourrez profiter de cette pause douce et cocooning pour rêvasser tranquillement... tout en restant à portée de vue de vos petits explorateurs.

Une soirée magique et cocooning pour faire briller les étoiles dans les yeux de vos enfants !

Plus de renseignements, à la bibliothèque ou par mail à l'adresse b.municipaledeguiclan@orange.fr ainsi que sur les réseaux sociaux et par téléphone au 02 98 79 48 24.
ENTRÉE GRATUITE

Fest Deiz

Dimanche 19 janvier 2025 à 14h30
à la Salle du Triskell



Avec Sell Ta Piou - Joël et Domi - Organisé par Krog Mad
Entrée 6.00€

Information Enedis

Coupeure d'électricité pour travaux
Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupeure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Horaires des coupures :

Mardi 7 janvier 2025 de 13h45 à 16h45

Secteurs :

Kerdraon, Le Revin, Menguen, Kervaven-Menguen, Le Guern.

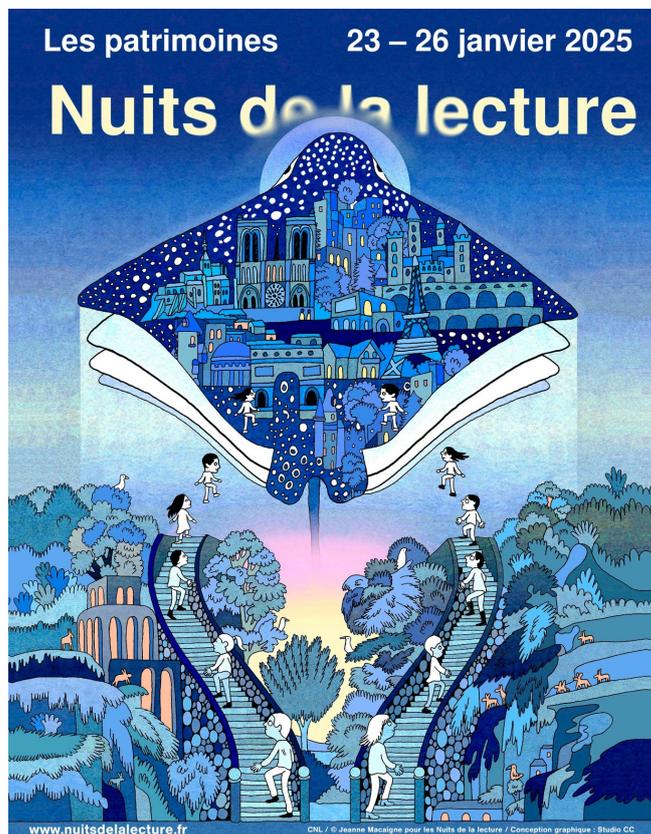


Horaires des coupures :

Mercredi 29 janvier 2025 de 08h30 à 12h00

Secteurs :

La Garenne, 18 Radennec, 2 Kerdeland, Kerjegu, Ty Men, Kerilly, 2 Kerbrat.



RESTAURANT SCOLAIRE/GARDERIE

Pour les enfants qui mangent occasionnellement à la cantine, et qui vont occasionnellement à la garderie, les inscriptions doivent être faites le mardi midi soit sur le portail famille ou sur le formulaire papier à déposer en mairie pour la semaine suivante.

Les menus sont disponibles sur guiclan.fr

RAPPEL AUX FAMILLES

Les tarifs du centre de loisirs et de la cantine municipale sont basés sur le quotient familial des familles.

Les familles doivent demander auprès de la CAF ou de la MSA une attestation du quotient familial et la déposer en mairie pour bénéficier de ces tarifs.

Sans ce document, la commune facturera à taux plein.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes de 16 ans doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur date anniversaire, en mairie ou sur www.service-public.fr

Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

L'attestation de recensement leur sera demandée pour passer certains examens (CAP, BEP, Baccalauréat, Permis de conduire...).



RELAIS PETITE ENFANCE - RPE

Le service petite enfance du pays de Landivisiau vous propose une programmation spéciale famille.

Renseignements et inscriptions :

rpe@paysdelandi.com / 02 98 24 97 15



CARREFOUR DE L'ORIENTATION

Post 3ème

LYCEE PROFESSIONNEL

LYCEE GENERAL & TECHNOLOGIQUE

Samedi 1er février 2025
de 9h à 13h

LANGOLVAS

Créez votre avenir !

Ouvert à tous

CLSH : LES GRIMOYS

Accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires



Vacances d'Hiver

Du 10 au 21 février 2025 : les inscriptions sont ouvertes du samedi 4 janvier au dimanche 19 janvier 2025.

Pour les mercredis: inscription une semaine à l'avance, sur le portail ou fiche d'inscription papier disponible en mairie.

Passé ces délais, les inscriptions seront possibles dans la limite des places disponibles, il faudra pour cela, appeler directement la directrice au 02 98 79 48 96 -06 85 41 10 84 Les programmes sont en ligne sur guiclan.fr, vous les trouverez aussi à l'accueil de la mairie.

ANIMATION JEUNESSE (8 - 17 ANS)

Accueil des enfants pendant les vacances scolaires.(3 groupes: juniors, pré ados, ados).



L'animation jeunesse déménage dans les locaux de la garderie de l'école Jules Verne.

Vacances d'Hiver

Du 10 au 21 février 2025 : les inscriptions sont ouvertes du samedi 4 janvier au dimanche 19 janvier 2025.

Passé ces délais, les inscriptions seront possibles dans la limite des places disponibles, il faudra pour cela, appeler directement la directrice au 06 77 75 81 17

Les programmes sont disponibles sur guiclan.fr, et à l'accueil de la mairie.

Réunion d'information
Ma première demande MDPH pour mon enfant

J'ai déposé un dossier à la MDPH pour mon enfant, ou je vais le faire prochainement, et je me pose des questions...

Quelles pièces fournir ?

Quel est le parcours du dossier de mon enfant ?

Comment fonctionne la MDPH ?

Pour tout comprendre du dossier pour mon enfant, la MDPH organise des réunions collectives :

- Mardi 17 décembre 2024, à 17h30, à GOUESNOU**
Direction territoriale d'action sociale - 4, Rue Paul Sabatier
- Mardi 14 janvier 2025, à 17h30, à MORLAIX**
Collège du Château - 6, Place du Château
- Mardi 28 janvier 2025, à 17h30, à PLEYBEN**
Lycée professionnel - Rue de Kervern

Durée : 1 heure environ



Je souhaite participer à une réunion ? Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire. Je m'inscris de préférence en scannant le qr code, ou en appelant le 02 98 90 50 50.



COMPTE RENDU DU CONSEIL DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Yohann LE BELLEGUIC, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT, Anne Thérèse LE GOFF, André RIOU excusés.

1. Convention de reversement partiel, par les communes, de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques communautaires

La convention, établie est de prévoir et d'autoriser le reversement annuel par les communes au profit de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, de 50 % de la croissance annuelle cumulée de la taxe foncière sur les propriétés bâties générée par les zones d'activités économiques.

Ce produit reversé à la CCPL permettra d'alimenter un fonds de péréquation intercommunal en direction des communes tel que prévu dans le pacte financier.

La présente convention s'applique à toutes les zones d'activités communautaires : Bodilis (ZAE de la Croix des Maltotiers), Commana (ZAE de Ty Douar), Guiclan (ZAE de Kermat) ; Lampaul-Guimiliau (ZAE de la Tannerie ainsi qu'une partie de la ZAE du Fromeur), Landivisiau (ZAE de Créach Iller, ZAE du Fromeur, ZAE du Vern), Plouvorn (ZAE de Kerabellec, ZAE de Triévin), Plouzévéde (ZAE de Berven, ZAE de Mescanton), Sizun (ZAE de Bel Air, ZAE du Pont Bleu, ZAE de Vergraon)

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de reversement.

2. Syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir du Quiella au Faou : Autorisation à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau d'adhérer au Syndicat

En 2017, la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime (CCPCAM) a repris le projet de construction et de mise en service d'un nouvel abattoir, qui, du fait de son dimensionnement à 5 100 tonnes, devait permettre de couvrir un large besoin d'abattage de proximité et d'anticiper ceux à venir à 20 ans à l'échelle départementale du Finistère, notamment pour les circuits-courts.

C'est pourquoi, vu le dimensionnement et la vocation de ce nouvel outil, la CCPCAM a souhaité impliquer les EPCI Finistériens dans le projet. C'est dans ce contexte que la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, concernée par le sujet, a montré son intérêt pour participer au Syndicat Mixte.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser la Communauté de communes du Pays de Landivisiau à adhérer au Syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir du Quiella au Faou.

3. Transfert des excédents de clôture du budget assainissement et du budget SPANC de la commune de Guiclan à la CCPL

Suite au transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement à la CCPL, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à la CCPL les sommes suivantes :

- Pour le budget Assainissement : Versement de 9 297.58 € (correspondant à 41 % de l'excédent de fonctionnement 2023 : 22 677.02 €), concernant le déficit d'investissement (5 097.72 €), il est pris en charge par le budget de la commune
- Pour le budget SPANC : versement de 583.69 € (correspondant à 41% de l'excédent de fonctionnement 2023 : 1 423.63 €)

4. Rapport eau 2023

Le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2023 établi par Morlaix Communauté est consultable en mairie.

5. Rapport assainissement 2023

Le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2023 établi par Morlaix Communauté est consultable en mairie.

6. Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion du Finistère

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation Prévoyance du Centre de gestion du Finistère pour les agents et de participer au financement des cotisations des agents adhérant au contrat à hauteur de 20.00 € brut par mois.

7. Mise en place du compte épargne temps

A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place le compte épargne-temps à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les agents.

8. Loyer restaurant A l'Ouest

A compter du 1^{er} janvier 2025, Mme Natasha DIEU reprend le restaurant A l'Ouest, le conseil municipal (14 pour et 2 abstentions) fixe le montant du loyer :

- 1^{ère} année (du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025) : 1000.00 € par mois
- 2^{ème} année (du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026) : 1200.00 € par mois
- A partir de de la 3^{ème} année (soit à compter du 1^{er} janvier 2027) : le loyer mensuel sera calculé sur 9% du chiffre d'affaire annuel de l'année précédente divisé par douze avec un loyer mensuel minimum de 1170.00 € réévalué et un loyer mensuel maximum de 1520.00 € réévalué selon l'indice des loyers commerciaux publiés par l'INSEE.

9. Bourse BAFA

En date du 15 décembre 2022, le conseil municipal avait décidé d'attribuer des aides pour les personnes de Guiclan décidant de passer le BAFA (25% du coût de la formation).

2 personnes ont passées le BAFA, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser les aides 263.75 € et 229.25 € aux familles concernées.

10. Acquisition matériel

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir 2 autolaveuses pour le nettoyage du Triskell et de l'école Jules Verne auprès de l'entreprise Gama 29 pour un montant global de 4550.00 € HT

11. Transfert de la compétence « éclairage public » au syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (maintenance)

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le transfert de la compétence « entretien et maintenance des installations d'éclairage public » au SDEF à compter du 1^{er} janvier 2025,

12. Rénovation éclairage public par le SDEF

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à l'opération de rénovation de l'éclairage public, les travaux sont estimés à 377 300 euros HT avec une participation communale de 181 800 euros, le SDEF participant à hauteur de 195 500 euros. Une convention financière entre le SDEF et la commune sera mise en place, avec un remboursement sur 10 ans.

13. Motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions

Le Conseil municipal (14 pour, 2 contre) demande aux parlementaires de prendre l'initiative d'une nouvelle proposition de loi clarifiant et simplifiant les règles régissant les conflits d'intérêts des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions.

14. SDEF : Rapport d'activité 2023

Le rapport d'activités du SDEF 2023 est consultable en mairie.

15. Désignation d'un référent santé

Le contrat local de santé, signé en janvier 2020 pour une durée de 5 ans, est actuellement en cours de renouvellement. Afin de poursuivre le travail engagé en matière de prévention, d'accès aux soins, et d'accompagnement des publics vulnérables, il paraît essentiel de continuer à développer le lien avec les communes. Il est proposé à chaque commune du pays de Morlaix de nommer un référent santé. A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme Juliette LEGAL comme référent santé.

INFOS**CINEMA A GUICLAN**

Pour la 3^{ème} année consécutive, la Municipalité a souhaité programmer des séances de cinéma dans le cadre du « cercle des voyageurs ».

Celles-ci sont présentées par les réalisateurs et sont suivies d'un débat. Une collation est offerte à l'entracte. Entrée 7€, tarif réduit pour les membres du Club de l'Amitié à 5€, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

La première aura lieu le dimanche 26 janvier 2025, 2 autres séances suivront le 16 février (les Iles bretonnes) et le 30 mars 2025 (Irlande nouveau film tourné en 2024).

ROUTE DE LA SOIE

Sur les pas de Marco Polo

un film de Patrick MATHÉ

Qui n'a rêvé de parcourir la Route de la Soie dans les pas de Marco Polo ? Pendant plus de 2000 ans, des hommes de tous horizons ont parcouru les pistes caravanières de Chine qui, au départ de la ville impériale de Xi'an, traversaient les déserts hostiles du Gobi et du Taklamakan, ainsi que le redoutable plateau du Pamir souvent appelé le « Toit du monde ».

Caravansérails, villes mortes, gigantesques sanctuaires bouddhiques sont aujourd'hui les témoins de la richesse de cette histoire prodigieuse. De nos jours, dans des paysages d'une rare beauté, la vie quotidienne se poursuit en Asie Centrale.

Les thèmes : Xi'an & l'armée enterrée / Le fleuve Jaune / Grottes de Mogao / Les grands déserts de Gobi et du Taklamakan / Le Xinjiang / Les Ouïgours / La Muraille de Chine / Oasis de feu / La croisière jaune / Les montagnes célestes / Le plateau du Pâmir...



SOIRÉE CRÊPES !!!
1 FÉVRIER 2025

SALLE DU TRISKELL / GUICLAN
DE 18H30 À 21H30
POSSIBILITÉ DE VENTE A EMPORTER !
ORGANISATION : APEL DE L'ÉCOLE DU SACRÉ CŒUR GUICLAN

ACCEPTÉE

Contrôle d'accès en déchèterie

Quand ?

Au 1^{er} janvier 2025, un contrôle d'accès et un portique de 3 mètres seront mis en place en déchèterie. Seuls les habitants de la communauté de communes auront accès sans limitation aux déchèteries communautaires.

Pourquoi ?

Ces mesures font suite aux contrôles d'accès déjà mis en place sur les communautés de communes voisines qui ont contribué à l'augmentation de nos tonnages.

Elles ont pour but de retirer les apports extérieurs à notre territoire et de ne pas impacter nos ménages.

Qu'est-ce que ça change ?

Pour réaliser un dépôt, il sera demandé à chaque passage :

- Pour les particuliers : un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Pour les professionnels : un extrait K ou K-bis.



CONTRÔLE D'ACCÈS

Particuliers : justificatif de domicile de - 3 mois
Professionnels : k ou kbis

BARRIÈRE

Limite d'accès : 3M de hauteur



FÊTER, C'EST TRIER

8 DÉCHETS À NE PAS NÉGLIGER

- 01. LE SAPIN DE NOËL**
à jeter en déchèterie
- 02. LES PAPIERS CADEAUX**
à jeter dans le bac des ordures ménagères
- 03. LES EMBALLAGES EN VERRE**
à jeter dans les colonnes d'emballages en verre
- 04. LES DÉCORATIONS DE NOËL**
à jeter en déchèterie
- 05. LES TICKETS À GRATTER**
à jeter dans le bac des ordures ménagères
- 06. LES SERVIETTES ET NAPPES EN PAPIER**
à jeter dans le bac des ordures ménagères
- 07. LES EMBALLAGES CARTONS ET PLASTIQUES**
bien penser à séparer le carton et la coque en plastique puis les jeter dans le bac des emballages et du papier
- 08. LES CARTONS**
à jeter en déchèterie

Plus d'informations : 02 98 68 42 41 - environnement@paysdelandi.com - www.paysdelandi.com

Les ateliers numériques à distance

Seul(e) ou en groupe

Découvrez le programme distance !

Gratuit, sur inscription

Le sujet du mois de janvier : Les tutoriels en ligne



INFORMATIONS PRATIQUES

Comment cela fonctionne ?

- 1 à 2 exercices envoyés par mail pour pratiquer en autonomie
- 1 atelier collectif pour faire le point

Pré-requis :

- Avoir une adresse mail ou souhaiter en créer une pour suivre le programme
- Posséder un ordinateur et/ou une tablette



Atelier France Connect

Votre clé d'accès aux services numériques en toute sécurité !

- ➔ Vous souhaitez découvrir France Connect ?
- ➔ Venez créer et utiliser votre connexion sécurisée

Atelier en 2 séances
13 & 27 Janvier 2025
de 10h à 12h

Espace France Services
36 Rue Georges Clemenceau, 29400 Landivisiau



S'identifier avec FranceConnect

Temps d'échange convivial en petit groupe avec une conseillère France Services de la communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL)

Matériel requis lors de la deuxième séance, le 27 Janvier 2025

GRATUIT SUR INSCRIPTION
Espace France Services
Tél : 02 98 68 67 60 ou @ : pays-de-landivisiau@france-services.gouv.fr

PERMANENCES DES ÉLUS

Robert BODIGUEL, Maire : *sur rdv*

Jean-Michel CROGUENEC, Adjoint Finances, Communication, Animation, Patrimoine, culture *sur rdv*

Gwénaëlle QUILLEVERE, Adjointe aux écoles, enfance jeunesse et associations *sur rdv*

Gérard POULIQUEN, Adjoint Bâtiments, Voirie rurale, Agriculture, Personnel des services techniques : *vendredi de 11h à 12h*

Juliette Le ROUX, Adjointe Affaires sociales - CCAS *sur rdv*

Yohann LE BELLEGUIC, Adjoint aux associations, et numérique *sur rdv*

Prochaine parution des Infos Guiclanaises - lundi 3 février 2025

Articles à transmettre pour le 22 janvier 2025 à la mairie ou par mail : mairie@guiclan.bzh

Restez informé :

Suivez-nous sur la page facebook : Mairie de Guiclan
Abonnez-vous à l'application gratuite : My Guiclan
Site : www.guiclan.fr



Bulletin mensuel de la commune de Guiclan

Directeur de publication : Robert BODIGUEL

Réalisation : Mairie de Guiclan - 1200 exemplaires

SERVICES DE SANTÉ

Pharmacie de Guiclan

1 rue du stade 29410 GUICLAN

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : 9h00-12h15 et 14h30-19h00 - Samedi : 9h - 12h15

Contacts : Tel. 02.98.24.06.94 - Fax. 09.74.71.88.35



MAISON MÉDICALE : 4-8 rue du stade 29410 GUICLAN

► Médecins généralistes

Dr Tiphaine GARDIER - Dr Gaëlle DESFRANCOIS

Sur Rendez-vous : par internet ou par téléphone au 02 98 19 26 06

► Cabinet infirmier:

MARTIUS - KERRIOU - GUEGUEN / Rendez-vous par téléphone :

02 98 79 65 34 ou 06 81 04 29 48

► Ostéopathe

Elise LE ROUX, consulte sur rendez-vous. Prise en charge des adultes, enfants et nourrissons. Rendez-vous et renseignements par téléphone au 06 01 82 55 25

► Psychomotriciennes

Lucie MENANT : rdv et renseignements au 06 45 89 87 01

Clémence GUEGUEN : rdv et renseignements au 06 75 49 77 97

Prise en charge du nourrisson à la personne âgée

► Psychologue clinicienne, Psychothérapeute

Perrine PAPE: rdv et renseignements par téléphone au 07 62 51 14 48

► Kinésithérapeute / Ostéopathe:

Lionel ARZUR, kinésithérapeute, Rendez-vous au 06 59 85 91 94

► Sage-Femme :

Gwladys LE COZ, renseignements au 06 24 55 69 08

► Orthophoniste:

Marion VELLY, renseignements sur le site Perfactive Marion Velly et au 06 68 60 65 80 et

Cabinet infirmier : 8 rue de Kermat 29410 GUICLAN.

CLUZEAU - GUÉGUEN. Soins à domicile 7j/7 et sur rdv au cabinet:

02 98 29 50 21

Sur la commune 3 défibrillateurs cardiaques sont accessibles : dans le hall extérieur de la salle des sports, devant la mairie en face de la boîte aux lettres de la Poste et à la maison médicale



MÉMENTO

Services municipaux

►Mairie / Accueil du public :Lundi mercredi jeudi : 9h à 12 h et de 13h30 à 17h00

Vendredi fermeture à 16h30.

Mardi samedi : 9h /12h

02 98 79 62 05 Fax 02 98 79 67 30

@ : mairie@guiclan.bzh / Site : www.guiclan.fr



►Relais Postal, Commerce Vival

13 rue du Patronage, 02 98 79 62 29

Du mardi au samedi de 8h00 à 12h30 et de 15h30 à 19h30



►ADMR du Haut-Léon

Renseignements et RDV : 02 98 19 11 87 /

accueil@admrduhautleon.com.

►Conciliateur 02 98 79 61 06

M. BROCH permanence le 1er vendredi de chaque mois à la mairie de St Thégonnec-Loc-Eguiner

►Bibliothèque municipale 02 98 79 48 24

Lundi 14h-16h30/ Jeudi 16h30-18h30/ Mercredi-samedi de 10h-12h / b.municipaledeguiclan@orange.fr

►Restaurant scolaire 09.62.57.74.92

►Garderie municipale

-Rue de Kermat 02 98 79 46 66

- Venelle de Prat ar Feunteun: 09.62.57.74.92

Le matin à partir de 7h15 et le soir de 16h30 à 19h00.

►CLSH « Les Grimoyes »

02 98 79 48 96 / 06 85 41 10 84

Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires.

►Animation jeunesse 06 77 75 81 17

Ouvert pendant les vacances scolaires.

►Halte garderie itinérante «1000 pattes»

06 64 22 28 14 La halte garderie (enfants de 3 mois à 6 ans), accueil à la journée de 8h30 à 17h30

►RPE (Relais Petite Enfance) 02 98 24 97 15

Courriel : rpe.paysdelandi@gmail.com

►Mission locale 02 98 15 15 50

@ : contact@mlpm29.org

►SAUR (eau potable): 02.77.62.40.09

►VEOLIA (assainissement): 09.69.32.35.29

►TPAE (assainissement non collectif):

02.98.83.75.12

►Ouverture des déchetteries

BODILIS/ Kervennou 02 98 68 99 99 : du lundi au samedi 8h30 à 12h / 13h30 à 18h

PLOUGOURVEST / Besmen 02 98 29 59 14 et

SIZUN / Croas-cabellec 02 98 24 15 92 :

lundi, vendredi, samedi 9h à 12h / 13h30 à 18h

mardi, mercredi 13h30 à 18h. Fermé le jeudi.

►Collecte des ordures ménagères :

Collecte du mercredi :

semaine impaire = conteneur habituel

Semaine paire = conteneur couvercle jaune

Collecte du jeudi (campagne)

semaine impaire = conteneur couvercle jaune

Semaine paire = conteneur habituel

Sortir le conteneur la veille



►CCPL (Communauté de Communes de Landivisiau)

Lundi au vendredi 08h30 à 12h30/ 13h30 à 17h30

02 98 68 42 41

►France services 02 98 68 67 60

@ : pays-de-landivisiau@france-services.gouv.fr

Lundi, 8h30 à 12h30 / mardi au vendredi 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30 (17h le vendredi).

